

CAMPING	
Forfait 1 tente/1 personne/nuitée	7,00 €
Forfait 1 tente pour 2/3 personnes/nuitée	14,00 €
Par personne supplémentaire/nuitée dans forfaits ci-dessus	4,10 €
Forfait 1 tente pour 4/9 personnes/nuitée	23,50 €
Forfait travailleur saisonnier (mois)	120,00 €
Forfait travailleur saisonnier (semaine)	34,00 €
Emplacement pour caravane vide	4,10 €
Forfait groupe associatif :	
<i>De 1 à 19 – tarifs normaux</i>	
<i>De 20 à 29 – tarifs normaux – 10%</i>	
<i>De 30 à 39 – tarifs normaux - 20%</i>	
<i>De 40 à 49 – tarifs normaux – 30%</i>	

TAXE DE SEJOUR 2024 - délibération conseil municipal du 30 mai 2023	2 024
Palaces	3,00 €
Hôtels de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5*	3,00 €
Hôtels de tourisme 4* luxe et hôtels de tourisme 4* - résidences de tourisme 4*	2,50 €
Hôtels de tourisme 3* luxe et hôtels de tourisme 3* - résidences de tourisme 3* - meublés de tourisme 3*	1,60 €
Hôtels de tourisme 2* - résidences de tourisme 2* - meublés de tourisme 2* - villages de vacances 4* et 5*	1,00 €
Hôtels de tourisme * - résidences de tourisme * - meublés de tourisme * - villages de vacances 1*, 2* et 3*, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €
Meublés sans catégorie	4% de la nuitée HT par personne + 18 ans (max 3 €)
Terrains de camping et terrains de caravanes classés en 3*, 4* et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0,20 €
Terrains de camping et terrains de caravanes classés en 1* et 2* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance (camping municipal du Goareva)	0,20 €